

Villecresnes



**MAIRIE
DE VILLECRESNES**
Place Charles de Gaulle
94440 Villecresnes

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2015

DELIBERATION N° 2015-029

**SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION UNIVERSITE
INTER-AGES**

Présents :

M. Gérard GUILLE, Mme Jeannine MAILLET, M. Christian FOSSEYEU, Mme Isabelle LAFON, M. Jacques LOCHON, M Thierry DEBARRY, Mmes Marysa VOLANTE, Catherine CASIER, M. Patrick GIVON, Mme Véronique DRIOT-ARGENTIN, Mr André ARDIOT, Mmes Monique MONTEBAULT, Martine BILLET, M. Marc LECOMTE, Mme Karina BUYSE, M. Gilles GUILLAUME, Mmes Denise DAVID, Sylvie ZANOUNE, M Didier FABRE, Mme Annie-France VIDON, M. René-Jean CULLIER DE LABADIE, Mme Anne-Marie MARTINS, M. Didier GIARD, Mme Marie-Renée AUROUSSEAU.

Absents représentés :

*Monsieur Valère VILLA représenté par Madame Jeannine MAILLET,
Madame Françoise VILLA représentée par Monsieur Jacques LOCHON,
Monsieur Daniel SCHREIBER représenté par Monsieur André ARDIOT,
Monsieur Michel PINJON représenté par Monsieur Thierry DEBARRY,
Madame Marie-Laure HIRON représentée par Madame Catherine CASIER.*

Monsieur Jacques LOCHON a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance

Le Conseil municipal ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que la commune de Villecresnes a souhaité que le partenariat avec l'association Université-Inter-Ages (UIA) soit une pleine réussite au service de la population Villecresnoise et par conséquent, Monsieur le Maire a souhaité que le lancement de ces nouveaux services à la population démarre dans les plus brefs délais (en janvier 2015 au lieu de septembre 2015) ;

Considérant que pour lancer ce nouveau projet, la demande de l'association (UIA) qui sollicite à bénéficier à titre exceptionnel d'une subvention est tout à fait légitime;

Considérant la réunion de la commission des finances du 8 avril 2015 ;

Sur proposition de Madame Isabelle LAFON et après en avoir délibéré,

PAR 22 VOIX POUR ET 7 CONTRE

Article 1 : Décide d'allouer une subvention exceptionnelle de mille quatre cent euros (1 400€) à l'association « Université-Inter-Ages ».

Article 2 : Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2015.

Article 3 : Ampliation de la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Val-de-Marne, à Madame la Trésorière Principale de Chennevières-sur-Marne et à Madame La Présidente de l'Association UJA.

Fait et délibéré en séance les jour, mois, an susdits,
Pour copie conforme
Le Maire
Gérard GUILLE

